

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 4 mai 2026, à 19 h, à la salle du Conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Annik Alder, Audrey Bridger et Hélène Vézina et messieurs les conseillers Liam Villemaire et Eric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Jean-Simoneau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Est absente : Madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey

10 personnes assistent à la séance à l'ouverture.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement numéro 400-2026 concernant la circulation et le stationnement (RM 330) – Adoption
- 4.2. Règlement numéro 401-2026 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460) – Adoption
- 4.3. Règlement numéro 402-2026 concernant le commerce de regrattier (RM 660) – Adoption
- 4.4. Règlement numéro 405-2026 relatif au traitement des élus municipaux – Avis de motion, présentation et dépôt du projet
- 4.5. Règlement numéro 406-2026 décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services – Avis de motion et dépôt du projet
- 4.6. Demande de prix 2026-14 – Matériel informatique – Service du greffe
- 4.7. Copieur Canon – Disposition sécuritaire

5. FINANCES

- 5.1. Comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1. Renoué du Japon – Disposition

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Rapport du conseiller en urbanisme
- 8.2. Président du comité consultatif en urbanisme – Nomination
- 8.3. Demande d'approbation de PIIA No 26-004 – Abattage d'arbre en cour avant – 7, rue Thibault Nord
- 8.4. Demande d'approbation de PIIA No 26-005 – Agrandissement extérieur – 8, rue Thibault Sud
- 8.5. Demande d'approbation de PIIA No 26-006 – Abattage d'arbre en cour avant – 9, rue Kindalane
- 8.6. Demande d'approbation de PIIA No 26-007 – Lotissement – 107, rue Thibault Sud
- 8.7. Demande d'approbation de PIIA No 26-008 – Construction de multilogements – 107, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Appel d'offres public 2026-02 – Reconstruction de la rue Kindalane – Contrat

- 9.2. Demande de prix 2025-18 – Reconstruction de la rue Kindalane –
Surveillance des travaux - Ingénieurs - Mandat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Association Pêche Sutton et Chevaliers de Colomb Sutton &
Abercorn – Aide financière
10.2. Réseau québécois sur les eaux souterraines - Café de l'eau à
Abercorn
10.3. Fleurir Abercorn
10.4. Bénévoles - Invitation
10.5. Fête nationale – Aide financière

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean Simoneau, maire, constate le quorum et ouvre la séance à
19 h 06.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 073-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. Liam Villemare,
APPUYÉ PAR Mme Annik Alder,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

- 4.9 Ajustement d'une demande d'aide financière pour des projets locaux
de vitalisation volet 4 du Fonds régions et ruralité – Service de
trésorerie
10.6 FADOQ Deux Monts – Utilisation d'un local

Et en retirant les points suivants :

- 10.2. Réseau québécois sur les eaux souterraines - Café de l'eau à
Abercorn
10.4 Bénévoles - Invitation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026

RÉSOLUTION 074-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2026

RÉSOLUTION 075-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2026 soit adopté en remplaçant le numéro de résolution « 072-03-2026 » par « 072-04-2026 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. Règlement numéro 400-2026 concernant la circulation et le stationnement (RM 330) – Adoption

RÉSOLUTION 076-05-2026

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 9 février 2026 et que le projet a été déposé à cette même date;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 400-2026 concernant la circulation et le stationnement (RM 330);

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

Monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté en faveur : Liam Villemaire, Annik Alder, Audrey Bridger, Hélène Vézina

A voté contre : Eric Bissonnette

EN FAVEUR : 4 CONTRE : 1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

4.2. Règlement numéro 401-2026 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460) – Adoption

RÉSOLUTION 077-05-2026

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 9 février 2026 et que le projet a été déposé à cette même date;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

D'adopter, avec changements, le Règlement numéro 401-2026 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460);

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

Monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté en faveur : Liam Villemaire, Annik Alder, Audrey Bridger, Hélène Vézina

A voté contre : Eric Bissonnette

EN FAVEUR : 4 CONTRE : 1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

4.3. Règlement numéro 402-2026 concernant le commerce de regrattier (RM 660) – Adoption

RÉSOLUTION 078-05-2026

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 9 février 2026 et que le projet a été déposé à cette même date;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

D'adopter, avec changements, le Règlement numéro 402-2026 concernant le commerce de regrattier (RM 660);

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.4. Règlement numéro 403-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Adoption

RÉSOLUTION 079-05-2026

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a pas eu de changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 avril 2026 et que le projet a été présenté et déposé à cette même date;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 403-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

Monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté en faveur : Annik Alder, Audrey Bridger, Hélène Vézina, Eric Bissonette et Jean Simoneau

A voté contre : Liam Villemaire

EN FAVEUR : 5 CONTRE : 1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (INCLUANT LE VOTE DU MAIRE)

4.5. Règlement numéro 405-2026 relatif au traitement des élus municipaux – Avis de motion, présentation et dépôt du projet

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Liam Villemaire, qu'à une prochaine séance du Conseil, le *Règlement numéro 405-2026 relatif au traitement des élus municipaux* sera présenté pour adoption.

Le projet de règlement est déposé et présenté par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, conformément à la Loi. Une copie du projet de règlement est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT :

Rémunération et allocation de dépenses

La rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire	9 900 \$	10 140 \$
Conseiller	3 300 \$	3 380 \$

L'allocation de dépenses actuelle et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Allocation de dépenses actuelle	Allocation de dépenses proposée
Maire	4 950 \$	5 070 \$
Conseiller	1 650 \$	1 690 \$

Rémunération additionnelle

Lorsque le maire est remplacé par le maire suppléant, pour une période consécutive de trente (30) jours ou plus, le maire suppléant a droit, à compter de la 31^e journée, à une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive une rémunération égale à celle du maire pendant la période de remplacement.

Indexation

Le projet de règlement ne prévoit aucune indexation.

Remboursement de dépenses

Le projet prévoit des modalités de remboursement de dépenses et fixe un taux de 0,72\$/km pour l'utilisation d'un véhicule automobile.

Versement, remplacement et prise d'effet

Le projet de règlement prévoit également :

- Que la rémunération et l'allocation de dépenses seront versées en 12 versements égaux à la fin de chaque mois ;
- Qu'il remplace le *Règlement numéro 387-2025 relatif au traitement des élus*;
- Qu'il prend effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement est disponible pour consultation au 10, rue des Églises Ouest, durant les heures d'ouverture et sur le site internet du Village d'Abercorn au www.abercorn.ca. La date prévue de son adoption est le 1^{er} juin 2026.

4.6. Règlement numéro 406-2026 décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services – Avis de motion et dépôt du projet

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Hélène Vezina, qu'à une prochaine séance du Conseil, le *Règlement numéro 406-2026 décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services* sera présenté pour adoption.

Le projet de règlement est déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, conformément à la Loi. Une copie du projet de règlement est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

4.7. Demande de prix 2026-14 – Matériel informatique – Service du greffe

RÉSOLUTION 080-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de l'entreprise DBR Informatique Inc. numéro 123576 pour la fourniture d'un ordinateur portable LENOVO TP E16 G3 I7-255H avec Windows 11 Professionnel, 512 Go SSD, 32 Go de mémoire vive avec station d'accueil, deux écrans et accessoires au montant estimé de 4342.62 \$ plus taxes et frais de configuration et d'installation;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive, à effectuer toute modification requise ou à accorder tout contrat à cet effet dans les limites de son pouvoir de délégation;

De financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité et/ou toute subvention admissible.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.8. Copieur Canon – Disposition sécuritaire

RÉSOLUTION 081-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à donner toute directive visant à s'assurer que les données du copieur Canon seront détruites lors de sa disposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.9. Ajustement d'une demande d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation volet 4 du Fonds régions et ruralité – Service de trésorerie

RÉSOLUTION 082-05-2026

CONSIDÉRANT la résolution numéro 060-04-2026 « Dépôt de demande d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation – Volet 4 du Fonds régions et ruralité – Service de trésorerie », adoptée le 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT la non-confirmation de participation de la municipalité de Saint-Armand du projet telle que documentée par la résolution No 26-14-129 de la Municipalité de Saint-Armand du 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Frelighsburg et d'Abercorn souhaitent maintenir leur engagement envers le projet et en assurer la réalisation dans une entente bipartite;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le montage financier afin de tenir compte de la non-confirmation de participation de la municipalité de Saint-Armand, conformément aux modalités du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

Que le Village d'Abercorn confirme son engagement à participer au projet de partage de ressources en trésorerie en collaboration avec la municipalité de Frelighsburg;

Que le Village d'Abercorn confirme le maintien de son engagement à respecter l'ensemble des conditions du programme et de la demande déposée;

Que le Village d'Abercorn confirme son acceptation d'assumer une partie des coûts et ce conformément au montage financier ajusté afin de redistribuer la part initialement prévue pour la municipalité de Saint-Armand entre les municipalités participantes;

Que le Conseil municipal confirme que l'ensemble des autres éléments de la résolution numéro 060-04-2026 demeurent inchangés;

Que le directeur général soit autorisé à transmettre la présente résolution et la copie du montage financier ajusté au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à effectuer toute démarche requise, incluant la mise à jour de la demande ou la redéposition de documents, si requis par le MAMH.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 060-04-2026 adoptée le 7 avril 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

5.1. Comptes et transferts

RÉSOLUTION 083-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 30 avril 2026 au montant de 31 227,57 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2. Rapport des dépenses autorisées

Le directeur général dépose les rapports des dépenses autorisées au 31 mars 2026.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. Renouée du Japon – Disposition

RÉSOLUTION 084-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

D'autoriser la disposition de renouée du japon lors de la récolte du projet de renouée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1. Rapport du conseiller en urbanisme

Le rapport du conseiller en urbanisme est déposé pour les dates suivantes :

Liste des permis et certificats émis du 1^{er} au 30 avril 2026 :

- 10 permis ou certificats
- 0 logements créés
- 0 logements supprimés

8.2. Président du comité consultatif en urbanisme - Nomination

RÉSOLUTION 085-05-2026

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

Que monsieur William Murray soit nommé président du comité consultatif d'urbanisme pour la prochaine année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3. Demande d'approbation de PIIA No 26-004 – Abattage d'arbre en cour avant – 7, rue Thibault Nord

RÉSOLUTION 086-05-2026

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été déposée pour l'abattage d'un arbre en cour avant;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que l'un des critères du PIIA demande que la coupe d'arbres ne doive être réalisée que si l'arbre est mort ou elle est requise pour protéger la vie et la sécurité des personnes et des biens ou pour contrer ou contrôler une maladie ou des parasites. L'élagage est à favoriser.

CONSIDÉRANT que des branches de l'arbre sont tombées ;

CONSIDÉRANT que l'arbre est malade et dangereux

CONSIDÉRANT qu'il y a un enjeu de sécurité;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de permis (PIIA) numéro 26-004 tel que présentée pour le 7, rue Thibault Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4. Demande d'approbation de PIIA No 26-005 – Agrandissement extérieur – 8, rue Thibault Sud

RÉSOLUTION 087-05-2026

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été déposée pour la construction d'un patio en cour latérale;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs généraux du PIIA est d'assurer une intégration harmonieuse des nouvelles constructions par rapport aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT que le patio est en bois naturel traité;

CONSIDÉRANT que le patio est derrière une clôture;

CONSIDÉRANT que le patio ne sera pas visible de la rue;

CONSIDÉRANT que le patio s'harmonise avec la maison;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de permis (PIIA) numéro 26-005 telle que présentée pour le 8, rue Thibault Sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5. Demande d'approbation de PIIA No 26-006 – Abattage d'arbre en cour avant – 9, rue Kindalane

RÉSOLUTION 088-05-2026

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été déposée pour l'abattage d'un arbre en cour avant;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que l'un des critères du PIIA demande que la coupe d'arbres ne doit être réalisée que si l'arbre est mort ou elle est requise pour protéger la vie et la sécurité des personnes et des biens ou pour contrer ou contrôler une maladie ou des parasites. L'élagage est à favoriser.

CONSIDÉRANT que des branches de l'arbre sont tombées ;

CONSIDÉRANT que l'arbre est malade et dangereux

CONSIDÉRANT qu'il y a un enjeu de sécurité;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de permis (PIIA) numéro 26-006 telle que présentée pour le 9, rue Kindalane.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.6. Demande d'approbation de PIIA No 26-007 – Lotissement – 107, rue Thibault Sud

Madame la conseillère Hélène Vézina déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION 089-05-2026

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été déposée pour effectuer une opération cadastrale;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du PIIA cherche à assurer un développement optimal des terrains vacants situés dans le noyau villageois, dans le respect de la trame villageoise existante;

CONSIDÉRANT que les lots créés respectent le règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT que l'implantation des bâtiments projetés respecte le règlement sur le zonage;

CONSIDÉRANT que la forme des lots suit la trame des lots voisins;

CONSIDÉRANT que la totalité des eaux de ruissellement générées par le développement projeté est infiltrée sur le site.

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de permis de lotissement (PIIA) numéro 26-007 telle que présentée pour le 107, rue Thibault Sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.7. Demande d'approbation de PIIA No 26-008 – Construction de multilogements – 107, rue Thibault Sud

Madame la conseillère Hélène Vézina déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION 090-05-2026

CONSIDÉRANT que les bâtiments projetés respectent le règlement sur le zonage;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs généraux du PIIA est d'assurer une intégration harmonieuse des nouvelles constructions par rapport aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT qu'il existe une séparation architecturale entre le noyau villageois et les habitations au-delà de la rue Kindalane vers le sud;

CONSIDÉRANT que l'arrivée de multilogements dans la municipalité favorise des conséquences socio-économiques positives;

CONSIDÉRANT que le plan présente un aménagement paysagé d'arbres et d'arbustes;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur est en vinyle de couleur gris Chesapeake Gentek avec une porte jaune aubépine et des garde-corps, fascia, soffite en aluminium blanc glacier;

CONSIDÉRANT QUE : le vinyle est observé à travers le village;

CONSIDÉRANT que la forme du toit diminue l'illusion de grandeur;

CONSIDÉRANT que la gestion des eaux pluviales est faite entièrement sur le site;

CONSIDÉRANT que les fenêtres ne sont pas à carreaux;

CONSIDÉRANT que des exemples ont été montrés avec des détails architecturaux s'harmonisant mieux avec le village;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de permis (PIIA) numéro 26-008 telle que présentée pour le 107, rue Thibault Sud.

De recommander de soumettre au PIIA qu'un revêtement soit plus pâle que ce qui est présenté, que les fenêtres soient à carreaux et que la couleur de la porte soit plus intense.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

9.1 Appel d'offres 2026-02 – Reconstruction de la rue Kindalane – Contrat

RÉSOLUTION 091-05-2026

ATTENDU l'adoption du *Règlement numéro 404-2026 décrétant une dépense de 339 205 \$ et un emprunt de 339 205 \$ pour des travaux de reconstruction de la rue Kindalane* le 13 avril 2026 par la résolution numéro 069-04-2026;

ATTENDU que les travaux de reconstruction de la rue Kindalane sont prévus à la programmation de travaux dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 (laquelle n'a pas été approuvé);

ATTENDU que le Village d'Abercorn a reçu six soumissions dans le cadre de l'appel d'offres 2026-02:

ATTENDU que toutes les soumissions sont conformes;

ATTENDU la recommandation du 19 mars 2026 de Kevin Hickey, ing. de la firme EXP;

Nom du soumissionnaire	Montant global (taxes incluses)
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	288 888,88 \$
Déneigement Pinnacle inc.	311 564,54 \$
J.A. Beaudoin Construction ltée.	335 746,57\$
Huard Excavation inc.	336 825,01 \$
Roger Dion et Fils 2006 inc.	371 512,97 \$
Groupe Colas Québec inc.	447 242,48 \$

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat à l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au montant de 288 888,88 \$ taxes incluses pour des travaux de reconstruction de la rue Kindalane dans le cadre de l'appel d'offres public 2026-02;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, conformément au *Règlement numéro 404-2026 décrétant une dépense de 339 205 \$ et un emprunt de 339 205 \$ pour des travaux de reconstruction de la rue Kindalane;*

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 Demande de prix 2025-18 - Reconstruction de la rue Kindalane - Surveillance des travaux - Ingénieurs - Mandat

RÉSOLUTION 092-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

D'octroyer un mandat à la firme EXP pour les services de surveillance durant les travaux de reconstruction de la rue Kindalane selon les termes de la proposition du 2 juillet 2025 pour un montant estimé à 9000 \$ plus taxes.

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, conformément au *Règlement numéro 404-2026 décrétant une dépense de 339 205 \$ et un emprunt de 339 205 \$ pour des travaux de reconstruction de la rue Kindalane;*

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

10.1 Association Pêche Sutton et Chevaliers de Colomb Sutton & Abercorn – Aide financière

RÉSOLUTION 093-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 300 \$ à l'Association Pêche Sutton et Chevaliers de Colomb Sutton & Abercorn;

De mandater madame la conseillère Hélène Vézina à agir à titre de représentante du Village d'Abercorn.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Réseau québécois sur les eaux souterraines – Café de l'eau à Abercorn

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

10.3 Fleurir Abercorn

RÉSOLUTION 094-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

D'autoriser un budget de 1700 \$ pour l'achat de fleurs, terre et paillis dans le cadre du projet Fleurir Abercorn.

D'inviter tous les citoyens, entreprises et organismes à fleurir leur propriété.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.4 Bénévoles - Invitation

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

10.5 Fête nationale – Aide financière

Ce point a été adopté après le point 10.6.

RÉSOLUTION 095-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 500 \$ à la Corporation de Développement économique de Sutton pour l'organisation de la Fête nationale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.6 FADOQ Deux Monts – Utilisation d'un local

RÉSOLUTION 096-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

- De confirmer à la FADOQ Deux Monts la mise à la disposition du sans frais du sous-sol de l'hôtel de ville d'Abercorn pour la tenue de ses activités;
- Que cette autorisation sera renouvelable à chaque année à moins d'avis contraire du Village d'Abercorn transmis au moins trois mois avant la fin de l'année;
- Que l'utilisation du local est non exclusive et qu'une réservation devra être faite avant la tenue d'une activité;
- D'autoriser le directeur général à donner toute directive ou à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. VARIA

Aucun dossier.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 097-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemare,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 20 h 32.

Me Jean-François Grandmont,
OMA, Directeur général et
greffier-trésorier

Jean Simoneau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.